

Fiche descriptive des activités ENAC 2014 - 2015

Ce document permet de décrire l'ensemble des activités non académiques que les étudiants peuvent pratiquer au sein de l'établissement et/ou à l'extérieur et qui rentrent en compte dans la validation de l'Unité d'Enseignement (UE) RENAC.

1. Fiche Analytique

ENAC = Enseignements non académiques (UE RENAC)

4 relevés ENAC au cours du cycle ingénieur :

ING1 : S1 et S2ING2 : S4ING3 : S5

2 ECTS par UE soit 4.5% de la formation Ingénieur.

2. Présentation des activités :

Un relevé ENAC peut être composé de plusieurs activités :

- <u>Sportive</u>: concerne l'activité sportive dans le cadre du partenariat avec Forest Hill et/ou dans une association extérieure.
- <u>Artistique</u>: concerne les activités autres que sportives effectuées dans une association ou un club à l'extérieur de l'école (cours particuliers et collectifs, associations artistiques, représentations artistiques...).
- <u>Communication</u>: concerne toute action de promotion de l'école, comme les journées portes ouvertes (JPO), les forums, les salons et les conférences en lycées. Ces actions sont coordonnées par l'équipe de communication de l'école.
- <u>Associative</u>: concerne l'implication dans une ou plusieurs association(s) de l'école.
- <u>Entrepreneuriale</u>: concerne les activités suivies et soutenues par l'école comme la création d'entreprise, les concours inter-écoles (Imagine-Cup, Market-Place, Nuit de l'Info, ...)
- <u>Représentative</u>: concerne les étudiants impliqués dans la bonne marche de l'école (délégués, responsables / membres de laboratoire, assistants ACU et YAKA...)

3. Périodes d'évaluation :

Pour les différents semestres, la capitalisation des points s'effectuera sur les périodes ci-après :

- S1: du 2 septembre 2014 au 30 janvier 2015
- S2 : du 2 février 2015 au 12 juillet 2015
- S4 : du 2 février 2015 au 25 juillet 2015
- S5 : du 2 septembre 2014 au 6 février 2015



4. Evaluation des activités :

L'évaluation de toute activité fonctionne sur un principe de capitalisation de points convertis ensuite en notation classique. Il faut :

- 60 points pour valider l'activité,
- 120 points pour obtenir 20/20

Sauf pour le S1 :

Ce semestre étant plus court que les autres, il faut :

- 50 points pour valider l'activité,
- 100 points pour obtenir un 20/20.

5. Grille de notation :

Activité	Туре	Points	Plafond	Relevé fait par
Sportive	Forest Hill	3 points par entrée	40 points par semestre	Forest Hill
	En club	6 points par séance		Equivalence sportive
Artistique	Musique, théâtre,	6 points par séance	40 points par semestre	Equivalence artistique
Communication	Forum, salon, JPO, conférences	12 points par journée	100 points pour le S1 120 points pour les S2, S4 et S5	Equipe de communication de l'école
	Déplacement en province pour un forum ou un salon	15 points par journée	100 points pour le S1 120 points pour les S2, S4 et S5	
Associative	Participation aux activités associatives (adhérents de l'association)	Cf. processus d'évaluation des associations	40 points par semestre	Présidents d'association
	Management d'association (membres du bureau)	Cf. processus d'évaluation des associations	100 points pour le S1 120 points pour les S2, S4 et S5	Présidents d'association + Direction de la vie associative
	Evènements exceptionnels du BDE	Processus d'évaluation selon l'activité et élaboré par la Direction de la vie associative	120 points par semestre	Direction de la vie associative
Entrepreneuriale	Processus d'évaluation au cas par cas selon l'activité et élaboré par la Direction de la vie associative		40 points par semestre	Direction de la vie associative
Représentative	Délégués, Responsables laboratoires, Assistants ACU et YAKA	Processus d'évaluation au cas par cas par la Direction des Etudes	40 points par semestre	Direction de la vie associative



6. Procédures pour capitalisation des points :

Sport en club

Une prise en compte de l'activité sportive dans une association extérieure de l'EPITA est possible. Il suffit d'envoyer à enac@epita.fr:

- Une attestation de l'association concernée précisant que vous êtes régulièrement inscrit dans cette activité (période et type d'activité) ;
- Un relevé bi-semestriel des présences aux entraînements et compétitions. Le document, intitulé
 Equivalence sportive, en annexe devra être renseigné. Ce document est disponible à la Direction de la vie associative (secrétariat du cycle ingénieur).

Artistique

Une prise en compte de l'activité artistique (musique, danse, peinture, ...) dans un cadre structuré (association ou institution extérieures de l'école) est possible. Il suffit d'envoyer à enac@epita.fr:

- Une attestation de l'association (ou du professeur) précisant que vous êtes régulièrement inscrit dans cette activité (période et type d'activité),
- Un relevé bi-semestriel des présences aux entraînements / cours / concerts. Le document, intitulé
 Equivalence artistique, en annexes devra être renseigné. Ce document est disponible à la Direction de la vie associative (secrétariat du cycle ingénieur).
- 7. Dates limites de remise des relevés d'activités (les grilles des associations, les documents d'équivalence) :

<u>Semestre 1 ING1 et ING3:</u> 24 janvier 2015 <u>Semestre 2 ING1 et ING2:</u> 28 juin 2015

Les relevés transmis après ces dates ne seront pas pris en compte.

Coordination pédagogique des activités ENAC :

Anne-Sophie PACHET anne-sophie.pachet@epita.fr 01 84 07 42 84